

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
SERVICE DE LA COORDINATION ET DE L'INVESTISSEMENT LOCAL
Bureau de la coordination

Affaire suivie par M. Ufuk DALKAYA
ufuk.dalkaya@paris-idf.gouv.fr
Tel : 01.82.52.42.85

N° 2019/

Paris, le **24 DEC. 2019**

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

à

Madame la Présidente du Conseil d'administration
de l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France

à l'attention de Madame Isabelle ROQUES

Objet : Délibérations numéros A19-5bis-1ter / A19-5bis-2 / A19-5bis-3 / A19-5bis-3bis / A19-5bis-3ter / A19-5bis-3quater / A19-5bis-3quinquies / A19-5bis 4 / A19-5bis-5 du Conseil d'administration du 6 décembre 2019.

P.J. : 9 délibérations.

Vous m'avez adressé, pour approbation, les délibérations de l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France, visées en objet, adoptées lors du Conseil d'administration du 6 décembre 2019.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, en retour, un exemplaire de chacun de ces documents que j'ai approuvés ce jour.

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Michel CADOT

du 6 décembre 2019

Délibération n° A19-5bis-3bis

Objet : Budget 2020

Le Conseil d'Administration,
Vu le Code Général des Impôts et particulièrement son article 1607 ter,
Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,
Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le N° 2006-1140 du 13 septembre 2006,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,
Vu le rapport présenté par le Directeur Général,

Article 1

Le Conseil d'Administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 221 ETP et 221 ETPT
- 625 273 000 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 20 953 000 € en personnel
 - 593 320 000 € en fonctionnement
 - 11 000 000 € en investissement
- 537 723 000 € de crédits de paiement dont :
 - 20 953 000 € en personnel
 - 495 770 000 € en fonctionnement
 - 16 000 000 € en investissement
- 490 000 000 € de prévisions de recettes
- -42 723 000 € de solde budgétaire

Article 2

Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 7 277 000 € de variation de trésorerie
- 172 957 000 € de résultat patrimonial
- 173 277 000 € de capacité d'autofinancement
- 212 277 000 € de variation de fonds de roulement

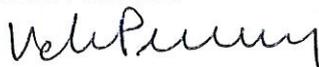
Article 3

Le Conseil d'Administration approuve le budget 2020 et notamment les tableaux soumis au vote du conseil d'Administration :

- tableau 1 : autorisations d'emplois
- tableau 2 : autorisations budgétaires
- tableau 4 : Equilibre financier
- tableau 6 : situation patrimoniale

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

La Présidente
Valérie PECRESSE



Michel CADOT
Le Préfet de Région
Ile-de-France

